



FranceAgriMer

> ÉDITION avril 2014

Variétés de blé tendre

Récolte 2014



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer



Récolte 2014

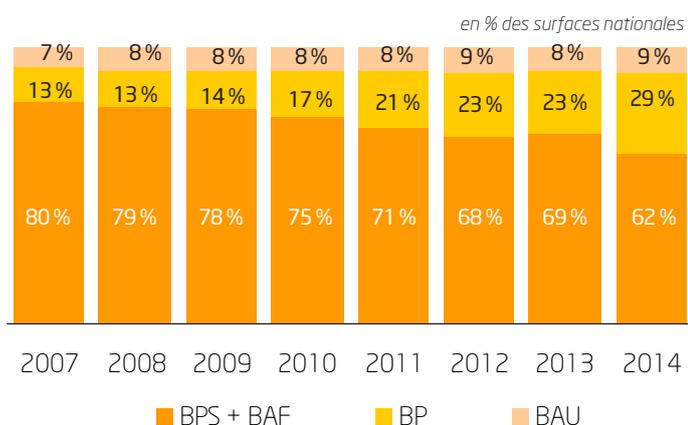
Principales variétés de blé tendre

Les blés panifiables dominent avec 91 % des surfaces en blé tendre. La diversité variétale se confirme : toutes les variétés se situent en dessous de 10 % de la sole nationale. Ceci ressort d'une enquête menée en novembre et décembre 2013 en vue de la récolte 2014 auprès de 5 000 producteurs de blé tendre.

Les blés supérieurs dominent

Les surfaces en blé tendre destinées à la panification dominent et particulièrement les blés panifiables supérieurs et les blés améliorants (BPS et BAF) qui couvrent 62 % des surfaces ; les blés panifiables courants (BP) passent de 23 % à 29 % de la surface nationale avec en particulier Rubisko, Altigo, Trapez et Expert dans les dix premières variétés. Les blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, représentent 9 % des emblavements.

Les blés panifiables dominent



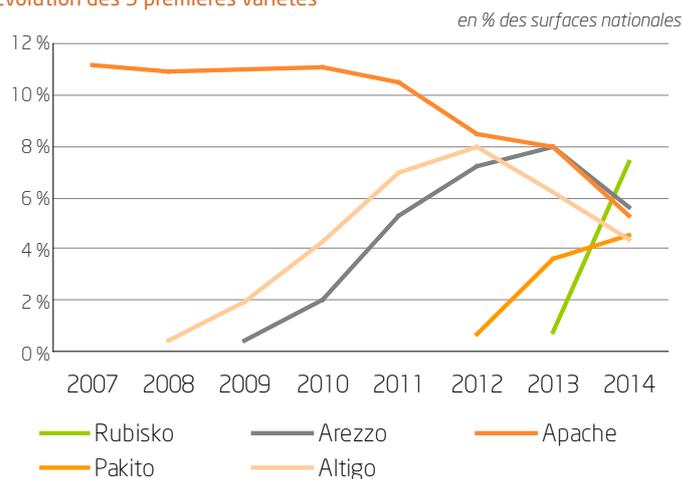
Source : FranceAgriMer

BPS : blés panifiables supérieurs
BAF : blés améliorants ou de force
BP : blés panifiables
BAU : blés pour autres usages

Rubisko prend la première place

Rubisko arrive en première position et progresse fortement par rapport à l'année dernière. Cette variété devance respectivement Apache et Arezzo qui diminuent encore et se situent au coude à coude ; ces deux variétés se situent avant Pakito qui progresse, suivie d'Altigo qui diminue mais parvient à se maintenir dans le top 5. Expert sort du top 5 et arrive à la dixième place.

Évolution des 5 premières variétés



Source : FranceAgriMer

Diversité variétale et renouvellement

Les dix variétés les plus semées couvrent environ 42 % des surfaces en 2014 au lieu de 43 % en 2013 : cette tendance à la diversification variétale semble ainsi se confirmer entre 2013 et 2014. Le top 10 comprend des variétés récentes avec Rubisko (2012), Pakito (2011) et Cellule (2012). Rubisko, notamment, arrive dans le top 10 directement en première position. De même Cellule et Trapez (2009) font leur entrée dans la liste des dix premières variétés, tandis que Bermude (2007), Solehio (2009) et Barok (2009) en sortent.



Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Rubisko	2012	BP	7,4 %	7,4 %
Arezzo	2008	BPS	5,7 %	13,1 %
Apache	1998	BPS	5,3 %	18,3 %
Pakito	2011	BPS	4,5 %	22,8 %
Altigo	2007	BP	4,3 %	27,2 %
Boregar	2008	BPS	3,9 %	31,0 %
Trapez	2009	BP	3,1 %	34,1 %
Alixan	2005	BPS	2,8 %	36,9 %
Cellule	2012	BPS	2,4 %	39,3 %
Expert	2008	BP	2,4 %	41,7 %
Autres variétés			58 %	100 %

Source : FranceAgriMer

Les dix premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci sept sont des blés panifiables supérieurs ; quatre des dix premières variétés sont recommandées par la meunerie (VRM), c'est-à-dire utilisables comme variétés pures. Trois d'entre elles sont classées blé panifiable pour la meunerie (BPMF), c'est-à-dire utilisables en mélange.

Les variétés recommandées par la meunerie pour la panification, pour l'amélioration des farines ou pour la biscuiterie couvrent 36 % des surfaces nationales ; à ceci s'ajoutent 26 % de surfaces nationales couvertes par des variétés qui peuvent être utilisées en mélange par la meunerie ou la biscuiterie ; 1,3 % des surfaces sont couvertes par des variétés en observation par la meunerie.

Les dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Avis meunerie 2014*	Classe technologique Arvalis
Rubisko	2012	BPMF	BP
Arezzo	2008	VRM	BPS
Apache	1998	VRM	BPS
Pakito	2011	VRM	BPS
Altigo	2007		BP
Boregar	2008	BPMF	BPS
Trapez	2009		BP
Alixan	2005	VRM	BPS
Cellule	2012	BPMF	BPS
Expert	2008		BP

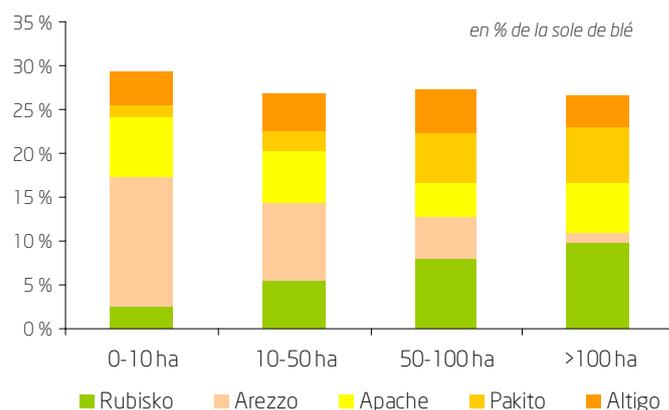
* VRM = variété recommandée par la meunerie - BPMF = blé pour la meunerie française
Source : FranceAgriMer/ANMF

Les semences certifiées représentent bien plus que la moitié, c'est-à-dire 56 %, des surfaces semées en blé tendre.

Rubisko plutôt semé au nord, Apache et Arezzo au sud-est

Apache et Arezzo sont des blés majoritairement semés au sud-est d'une diagonale passant par Paris, zone où les exploitations sont de petite ou moyenne taille ; Rubisko en revanche est un blé qui est plutôt semé au nord d'une horizontale passant par Paris, où les exploitations sont plus grandes.

Variétés selon la sole de blé



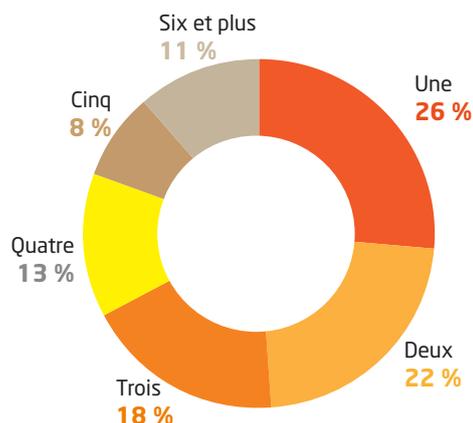
Source : FranceAgriMer

26 % des agriculteurs sèment une seule variété

Le nombre moyen de variétés de blé tendre semées par exploitation est d'environ 3.

26 % des agriculteurs enquêtés sèment une seule variété, 22 % d'entre eux sèment deux variétés. Un tiers des agriculteurs sème quatre variétés et plus.

Repartition des exploitations selon le nombre de variétés cultivées



Source : FranceAgriMer

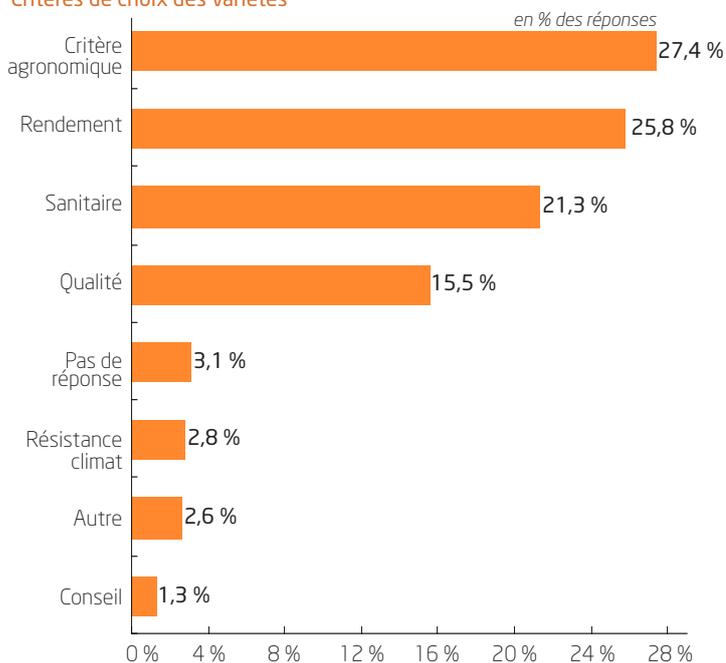


Le critère agronomique en tête

Des questions sur les critères de choix des variétés ont été posées aux cultivateurs de blé tendre : « Quand vous semez du blé tendre, quels sont vos principaux critères de choix des variétés semées ? ». Plusieurs critères peuvent être cités.

Les principaux critères de choix cités par les agriculteurs sont les critères agronomiques (27,4 % des réponses), les rendements (25,8 %), la qualité sanitaire (21,3 %), la qualité (15,5 %). Dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux sols, à la région, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus). Le rendement souvent cité, associe aussi les notions de potentiel et de productivité. La qualité sanitaire regroupe tous les critères liés à la résistance aux maladies. Ce critère est une préoccupation exprimée de façon explicite par une majorité de cultivateurs céréaliers, afin de limiter le recours aux produits phytosanitaires et les maladies.

Critères de choix des variétés



Source : FranceAgriMer

Le critère qualité a été souvent cité par les agriculteurs qui mettent en avant la volonté de produire des blés qui présentent une bonne qualité technologique. La qualité de la variété est citée de manière générale ou avec les notions précises de poids spécifique et de teneur en protéines ainsi que des notions de qualité meunière, de blés BPS ou BAF ou de blés

biscuitiers. La résistance aux conditions climatiques extrêmes est une préoccupation qui est apparue en force cette année (2,8 %) et qui représente donc une catégorie à part entière. Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques, de la presse agricole ou du voisinage. Ce critère revient dans 1,3 % des réponses. Dans 3,1 % des cas, les exploitants ne donnent pas de raison à leur choix.

Teneur en protéines et choix des variétés

Des questions sur l'importance de la teneur en protéines dans le choix des variétés ont été introduites cette année : « Dans quelle mesure tenez-vous compte du taux de protéines quand vous choisissez une variété de blé tendre ? Si vous avez répondu beaucoup, pourquoi ce critère est-il important pour vous ?

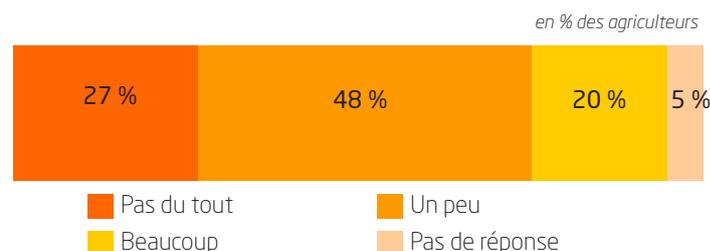
Si vous avez répondu pas du tout ou un peu, qu'est-ce qui vous inciterait à semer davantage de variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine ? ». Plusieurs critères peuvent être cités en réponse à cette question ouverte.

Prise en compte du taux de protéines variable selon les structures

20 % des agriculteurs enquêtés déclarent beaucoup tenir compte du taux de protéines pour choisir une variété de blé tendre et presque la moitié prend ce critère « un peu » en compte. A l'inverse, 27 % des agriculteurs répondent qu'ils n'en tiennent pas du tout compte.

La prise en compte du taux de protéines dans le choix des variétés concerne surtout les exploitations de plus de 10 ha de blé. En effet, les petites exploitations (moins de 10 ha) ne prennent en compte (un peu et beaucoup) le taux de protéines que dans 50 % des cas contre au moins 67 % pour les exploitations de plus de 10 ha.

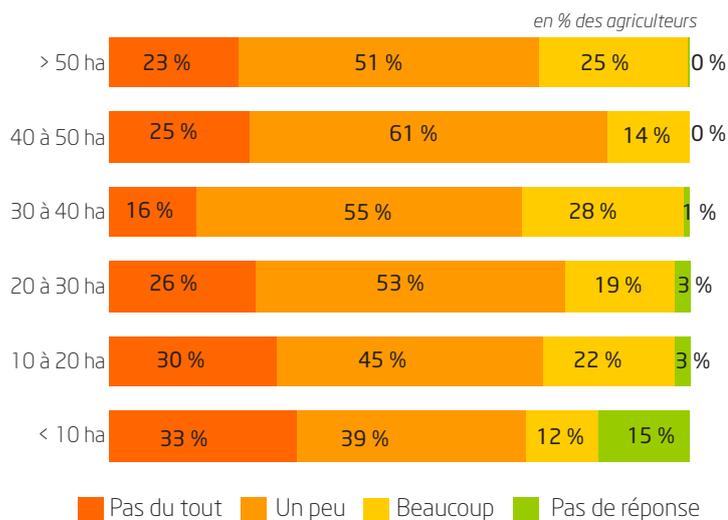
Dans quelle mesure tenez-vous compte du taux de protéines lors du choix d'une variété de blé tendre ?



Source : FranceAgriMer



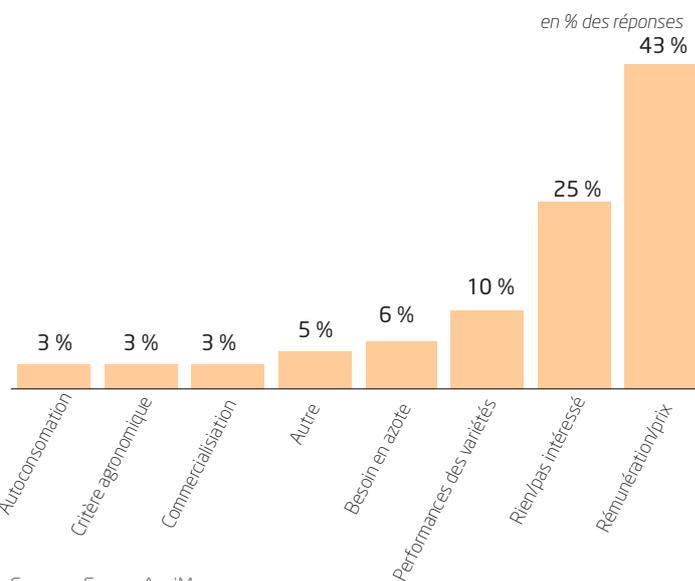
Prise en compte de la teneur en protéines dans le choix des variétés



Source : FranceAgriMer

mieux rémunérés. Ce critère revient dans 38,5 % des réponses. Le critère qui vient en deuxième position (19,2 % des réponses) est la commercialisation, les agriculteurs estimant qu'un bon taux de protéines assure de meilleurs débouchés auprès des organismes stockeurs et à l'exportation. La qualité, souvent citée est un critère qui revient dans 10,4 % des réponses. Elle est souvent associée à des notions précises (blés BPS, BAF ou biscuitiers ou encore le poids spécifique). L'autoconsommation, en quatrième position des réponses, traduit un besoin en protéines pour les animaux lorsque le blé est destiné à l'alimentation animale. Pour 6,7 % des réponses, le critère de la teneur en protéines est important à cause de l'existence de contrat avec les organismes stockeurs.

" Vous tenez peu ou pas compte du critère taux de protéines. Qu'est-ce qui vous inciterait à semer des variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine ? "



Source : FranceAgriMer

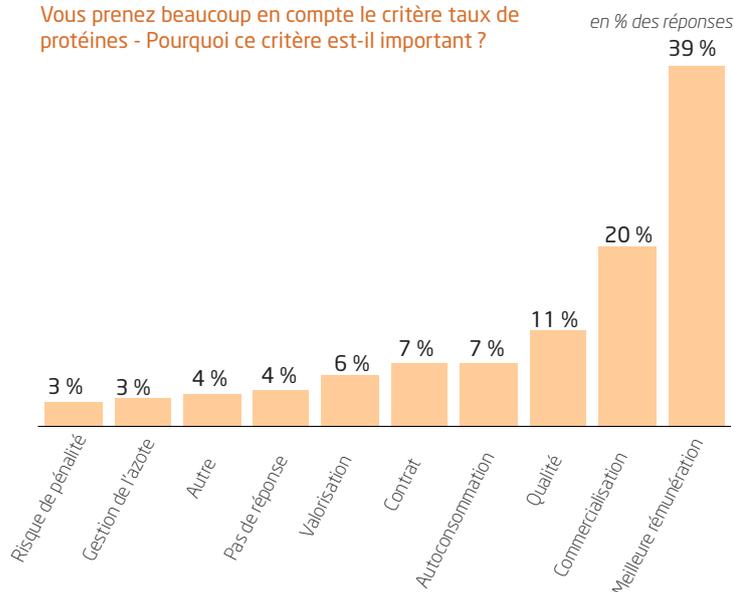
Les critères qui inciteraient les agriculteurs ne prenant **pas ou peu** en compte le taux de protéines pour choisir des variétés sont principalement une meilleure rémunération du taux de protéines (43,5 % des réponses) et une meilleure performance des variétés (10,5 % des réponses). Dans les meilleures performances des variétés ont été regroupés différents critères agronomiques. Un exemple cité fréquemment traduit la volonté d'associer un bon rendement à un bon taux de protéines tout en limitant l'apport azoté. Le critère azote arrive d'ailleurs en quatrième position, avec 6,3 % des réponses. Les agriculteurs estiment que pour produire des blés ayant une bonne teneur en protéine, il faut fournir trop d'azote. Les critères suivants ont une proportion équivalente.

La rémunération, un critère prédominant dans la prise en compte du taux de protéines

Qu'ils prennent en compte le taux de protéines dans le choix des variétés ou non, les agriculteurs estiment que la rémunération est le principal critère dans ce choix.

Les agriculteurs qui prennent **beaucoup** en compte le taux de protéines dans le choix de la variété, trouvent ce critère important car ils sont ainsi

Vous prenez beaucoup en compte le critère taux de protéines - Pourquoi ce critère est-il important ?



Source : FranceAgriMer



Les contrats de production pour le blé tendre

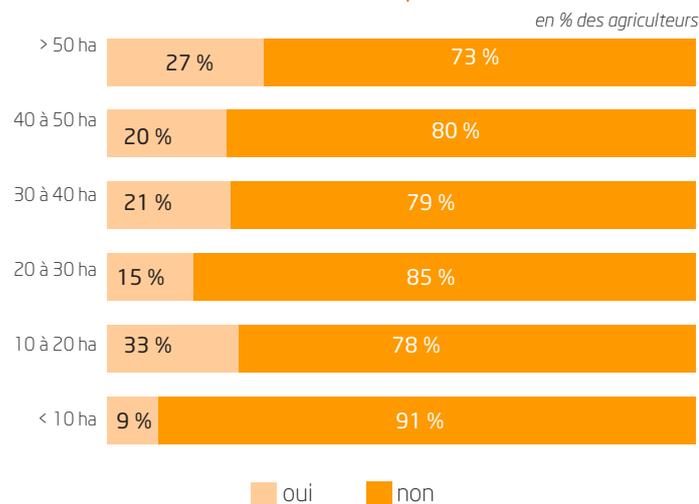
La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : « Si vous cultivez du blé tendre sous contrat de production (hors semence), combien d'hectares sont concernés dans votre exploitation pour la récolte 2014 ? ». Il a également été demandé pour chaque variété semée si elle fait ou non l'objet d'un contrat.

Les contrats de production variables selon la taille des exploitations

Globalement, 18 % des agriculteurs cultivant du blé tendre déclarent contractualiser tout ou partie de leur production.

La contractualisation est plus développée dans les grandes exploitations avec 27 % de contractants dans les exploitations de plus de 50 hectares de blé tendre contre 9 % dans les exploitations inférieures à 10 hectares de blé. Les exploitations ayant une taille comprise entre 10 et 50 ha déclarent contractualiser autour de 20 % pour leur blé.

Part des contractants selon la taille de l'exploitation

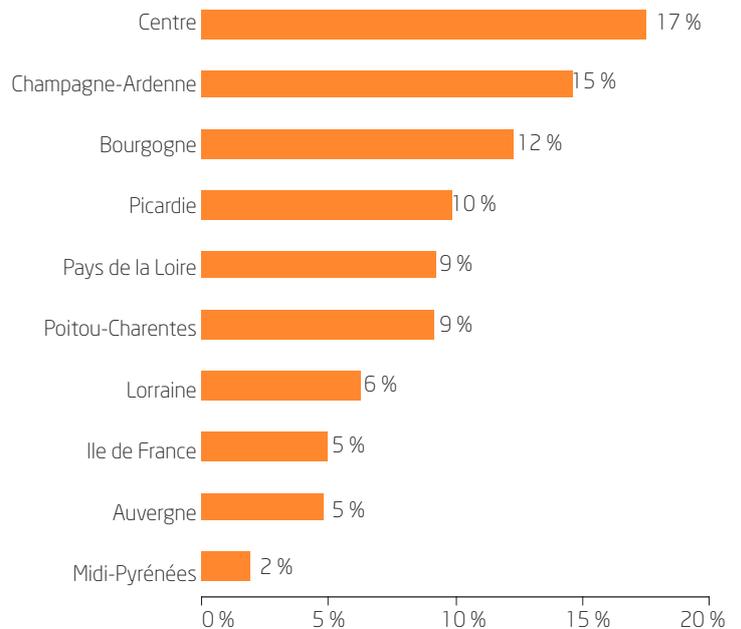


Source : FranceAgriMer

La contractualisation concerne tout ou partie de la production de blé tendre. En moyenne, l'agriculteur en contrat de production cultive une surface en blé tendre de 42 hectares dont 29,8 hectares sont sous contrat. Un tiers des contractants engagent au moins la moitié de leur

surface ; à l'inverse, 10 % des contractants engagent moins du quart de leur surface. La contractualisation du blé constatée dans l'enquête est plus répandue dans les régions Centre, Champagne-Ardenne et Bourgogne.

Les 10 premières régions par % des surfaces de blé contractualisées



Source : FranceAgriMer



Variétés sous contrat, un choix de qualité

Le critère qualitatif est important dans le cadre contractuel : ainsi sept des dix premières variétés sous contrat sont des variétés de blés panifiables supérieurs (BPS), deux sur dix sont des blés panifiables (BP) et l'une est biscuitière.

Le choix variétal contractuel confirme en grande partie le choix du cadre général (avec et sans contrat). Rubisko est la plus souvent citée (9 % des cas) devant Apache (8 %) puis Arezzo (6 %). Le succès contractuel de Rubisko, Apache et Arezzo explique pour une part la position de ces variétés dans la sole nationale (avec et sans contrat). Ainsi, les cinq premières variétés semées en 2014 au niveau de la sole nationale se retrouvent dans le top 10 des variétés sous contrat.

Les 10 premières variétés sous contrat

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des contrats
Rubisko	2012	BP	9 %
Apache	1998	BPS	8 %
Arezzo	2008	BPS	6 %
Euclide	2007	BPS	3 %
Pakito	2011	BPS	3 %
Allez y	2011	BPS	3 %
Altigo	2007	BP	3 %
Bermude	2007	BPS	3 %
Arkeos	2011	BB	3 %
Cellule	2012	BPS	2 %
Autres variétés			56 %

Source : FranceAgriMer

Méthodologiques

Les résultats présentés dans ce document ont été obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale durant les mois de novembre et décembre 2013 chez 5000 producteurs de blé tendre. Le taux de réponse utile est à ce jour de 20 %.

Tous les ensemencements sont pris en compte quels que soient l'origine des semences utilisées et l'usage des blés, commercialisés ou non. Les données présentées dans cette publication sont issues d'un sondage sur un échantillon obtenu par tirage au sort aléatoire ; il faut considérer les résultats avec toute la prudence requise en matière de statistique descriptive. L'échantillon des réponses ayant une surface moyenne de blé (31 ha) supérieure à celle de l'échantillon enquêté (27 ha), les résultats sont corrigés par une stratification par la taille des exploitations ; une extrapolation a été effectuée selon la strate des surfaces de chaque questionnaire reçu en fonction du rapport « échantillon national/échantillon en retour ».

Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / Service des Bases d'information économique - Marion Philippe -

Fin de rédaction : 01 avril 2014 / Atelier d'Impression de l'Arborial

Copyright 2014 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

